

Les rapports difficiles du droit et de la science

Le Conseil fédéral vient de transmettre au Parlement un projet de loi «relatif à la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules souches» (cf. page 2). Dans ce dossier, le gouvernement a agi avec promptitude. Ce que les opposants à ce type de recherche lui reprochent. Au printemps 2001, deux chercheurs genevois ont fait une demande au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) pour importer des embryons. En septembre de la même année, le FNRS a donné son feu vert. En novembre, le Conseil fédéral annonçait son intention de légiférer. Et un an plus tard, le projet est prêt, procédure de consultation effectuée.

Les opposants - socialistes, Verts et démocrates-chrétiens - dénoncent la précipitation gouvernementale. Ils se refusent à légitimer le fait accompli de la science, suggèrent d'autres pistes de recherche et craignent des développements inacceptables tels que le clonage, la commercialisation des données génétiques et les discriminations que pourraient justifier ces données. Et ils proposent d'attendre la future loi relative à la recherche médicale sur l'être humain pour régler cette question des cellules souches.

Mais voilà, les chercheurs n'attendent pas. Et le législateur est condamné à réagir rapidement face à l'évolution des connaissances scientifiques et aux espoirs qu'elles suscitent. Lorsqu'en 1998 le Parlement adopte la Loi sur la procréation médicalement assistée, il interdit la production d'embryons humains à d'autres fins que la féconda-

tion in vitro. Il pousse même la prudence jusqu'à proscrire la production d'embryons de réserve au cas où l'implantation dans l'utérus de la femme stérile échouerait une première fois; une restriction médicalement très contestée. Pourquoi cette méfiance? Parce que le Parlement voulait empêcher le diagnostic préimplantatoire qui permet d'éliminer l'embryon porteur de maladies congénitales ou même de choisir le sexe de l'enfant à venir. Mais ces embryons surnuméraires existent; ils ont été créés avant l'entrée en vigueur de la loi. Aussi les députés décident qu'ils devront être détruits au plus tard à fin 2003.

A cette époque, personne ne parlait de recherche sur les cellules souches. Cette lacune de la loi profite aujourd'hui aux chercheurs. Faut-il, comme l'Allemagne, faire durer cette hypocrisie qui protège les embryons indigènes mais permet l'importation d'embryons étrangers? Le Conseil fédéral a préféré fixer tout de suite les conditions légales de cette recherche. Car dans deux ou trois ans, le temps d'adopter une législation sur la recherche médicale, la situation aura probablement changé. Par ailleurs, la Suisse à elle seule ne va pas déterminer l'évolution de la recherche scientifique. Au pire, elle risque de provoquer la fuite de ses cerveaux vers des cieux plus propices. Mieux vaut donc accompagner cette évolution en fixant des règles claires - ce que fait le projet de loi - et qui n'entravent pas l'élucidation du mystère de la vie. La Sainte Inquisition elle-même n'a pu brider l'insatiable curiosité humaine. JD

Sommaire

Politique de la santé: Forts en gueule mais timorés dans la décision (p. 2)

Convention alpine: Les incohérences de la Suisse (p. 3)

Fédéralisme: L'irremplaçable Tessin (p. 4)

Migrations: La richesse des pauvres (p. 5)

Nucléaire: Un atout économique (p. 6)

Hommage: Herbert Lüthy, un homme libre (p. 7)

Forts en gueule mais timorés dans la décision

Pour sa dernière session parlementaire, Ruth Dreifuss ne va pas chômer. En plus des lois sur les écoles polytechniques et le transfert de biens culturels, elle devra affronter tous les grands dossiers sociaux, AVS, assurance invalidité et prévoyance professionnelle.

Sur tous ces dossiers, les partis bourgeois ont manifesté leur volonté de réforme et ne cachent pas leur désir de reprendre le Département de l'Intérieur pour insuffler une nouvelle dynamique à la politique sociale. Mais, comme l'illustre le traitement probable de la révision de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal), cette volonté peine à trouver une traduction parlementaire. Le nouveau mode de financement des hôpitaux et l'abandon de l'obligation faite aux assurances de contracter avec tous les prestataires de soins reconnus sont repoussés à des jours meilleurs. L'augmentation du montant minimum de la franchise semble acquise, mais sans tenir compte des propositions émises par les socialistes et cer-

tains radicaux, à savoir l'échelonnement de la franchise en fonction du revenu. Or une augmentation linéaire de la franchise va toucher principalement les familles à bas revenus qui souffrent déjà du niveau élevé des primes. Ces familles que le Conseil des États a pourtant voulu soulager en limitant le montant des primes à un pourcentage du revenu.

Effets pervers

La difficulté de modifier des éléments de l'assurance maladie sans engendrer d'effets pervers saute aux yeux quand on observe le premier impact du moratoire sur l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Cette mesure, réclamée par les partis bourgeois et les caisses maladie, et finalement adoptée par le Conseil fédéral, ne produira pas les économies attendues. Anticipant le moratoire, 1 200 médecins ont ouvert un cabinet cette année, soit environ trois fois plus que normalement. Cette ruée va engendrer des coûts supplémentaires, selon la règle qui veut qu'en matière de santé l'offre détermine la de-

mande. Et donc une nouvelle hausse des primes. Peut-être qu'un effet d'économie se fera sentir dans un second temps, mais il n'est pas sûr qu'il compense le surcoût enregistré dans la première phase du moratoire.

Dans le dossier de la santé, Ruth Dreifuss a dû faire face à une vague ininterrompue de critiques: trop grande générosité dans l'établissement du catalogue des prestations, hausse continue des primes, incapacité à proposer des solutions innovatrices notamment. Avec constance, elle a défendu un système qui ne peut déployer tous ses effets à court terme, tout en regrettant son mode de financement antisocial. Les Diafoirus n'ont pas manqué de lancer dans le débat politique des remèdes miracle: en particulier réduction des prestations, accroissement de la concurrence dans le secteur de la santé. À l'avenir aussi, les réformateurs devront constater que la mécanique complexe du système de santé et la multiplicité des intérêts divergents ne tolèrent pas les remèdes de cheval. *jd*

Cellules souches

Une recherche sous haute surveillance

L'article 119 de la Constitution fédérale limite le développement d'embryons in vitro au nombre nécessaire pour provoquer une grossesse chez la femme.

La Loi sur la procréation assistée du 18 décembre 1998 limite explicitement ce nombre à trois. Néanmoins, il arrive que des embryons ne soient pas implantés (développement anormal, maladie de la femme).

Par ailleurs, il existe deux à trois mille embryons surnuméraires créés avant l'entrée en vi-

gueur de cette loi qui prévoit leur destruction au plus tard à la fin de 2003.

Il s'agit de ces embryons surnuméraires et d'eux seuls lorsqu'on parle de recherche sur les cellules souches.

Le projet de loi relatif à la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules souches embryonnaires prévoit:

■ L'interdiction de produire des embryons à des fins de recherche, de les importer et de les exporter.

■ L'interdiction de produire des cellules souches à partir de tels embryons.

■ L'interdiction de toute rémunération pour l'acquisition et la cession d'embryons surnuméraires.

■ La soumission à autorisation pour toute recherche dans ce domaine, à l'exclusion de tout but commercial.

■ L'accord explicite et éclairé du couple concerné.

■ L'autorisation n'est accordée que si des connaissances équivalentes ne peuvent être

obtenues par un autre moyen.

■ La délivrance de l'autorisation dépend de la qualité scientifique et de la justification éthique du projet déposé.

■ Un résumé des résultats de la recherche doit être rendu public.

Par ailleurs, rappelons que la Constitution fédérale interdit clairement toute forme de clonage et toute intervention dans le patrimoine génétique humain. *jd*

Les incohérences de la Suisse

Le secrétariat de la Convention alpine ne s'établira pas à Lugano. Normal mais absurde! La Suisse parlementaire rejette un accord international qui confirme et renforce la politique des transports conduite à grands frais par la Confédération.

Les représentants des huit pays de l'Arc alpin et de l'Union européenne ont choisi Innsbruck (Autriche) comme siège permanent de la Convention sur la protection des Alpes. Un Français en devient secrétaire général. Bolzano (Italie) abritera un observatoire de l'Arc alpin. La Suisse, qui présentait la candidature de Lugano, est simplement mise à l'écart. Il fallait s'y attendre. En effet, le Parlement s'apprête purement et simplement à refuser la ratification des protocoles d'application de la Convention.

La Convention alpine est un accord pour harmoniser la politique de huit pays en vue de préserver ce qui fait la richesse des Alpes et assurer son développement durable. La politique des transports en est un élément central. Ce devrait être une aubaine pour la Suisse qui mène depuis tantôt quinze ans un combat en faveur des transports écologiques par le rail et qui investit des milliards pour percer des tunnels ferroviaires de base.

Le protocole d'application de la Convention, dans le domaine des transports, prévoit que les pays signataires favorisent «la construction et le développement des grands axes ferroviaires transalpins y compris les voies de raccordements et la mise en place de terminaux adaptés». Exactement ce que veut la Suisse! Le protocole prévoit que les pays s'abstiennent de construire de nouvelles routes transalpines à grand débit. Cette exigence est moins rigoureuse que les interdictions figurant dans la Constitution fédérale¹. La Convention permet même de construire de nouvelles routes lorsque les besoins en matière de transport ne peuvent pas être satisfaits par un autre moyen.

Le développement durable contesté

Malgré tout cela, les milieux économiques, le lobby automobiliste et maintenant un groupe compact de Conseillers aux États jugeant cette convention trop contraignante pour la Suisse. Un expert mandaté par *economiesuisse* croit découvrir que le règlement des différends, prévu dans un autre protocole, permettrait à un juge étranger de s'immiscer dans les affaires de nos cantons alpins. Pour couronner le tout, on brandit les difficultés budgétaires de la Confédération et le frein aux dépenses. L'application de la Convention imposerait le versement de subventions à nos habitants alpins qui renonceraient à des activités économiques pour protéger l'environnement.

La Convention alpine n'a ni les défauts ni les cautions que décrivent ses adversaires. Mais à travers sa contestation, ils préparent la contre-attaque. Objectif immédiat: la modification de la Constitution pour permettre le doublement du tunnel du Gothard. Et plus globalement, c'est la contestation du principe du développement durable qui ne plaît guère aux milieux économiques. *at*

¹Art. 84¹: «La capacité des routes de transit des régions alpines ne peut être augmentée.»

Conseil fédéral

Coup de sac

Pendant que l'attention médiatique est retenue par l'élection au Conseil fédéral, la répartition des départements et surtout leur éventuelle réorganisation passent au second plan.

Un petit fait pourrait être le déclencheur. Les chefs de départements cantonaux ont émis le vœu que la formation ne dépende que d'un seul département fédéral, alors qu'aujourd'hui elle est répartie entre deux, l'essentiel (Universités, Ecoles polytech-

niques, recherches) se trouvant à l'Intérieur et la formation professionnelle - y compris les Hautes écoles professionnelles qui en dépendent - étant rattachée au Département de l'Économie.

La création d'un Département de la Formation, au niveau fédéral étant exclue, il faudra trancher. Ce pourrait être l'objet d'un *deal* Couchepin-Deiss. Couchepin reste à l'Économie, mais récupère Recherche et Formation, Deiss prend le Département de l'Inté-

rieur qui devient clairement celui des Affaires sociales. Ou Couchepin prend l'Intérieur, mais il emmène avec lui la Formation professionnelle, ce qui conviendrait à son solide appétit.

Un tel accord aurait le soutien assuré d'une majorité au Conseil fédéral. Au-delà des convenances et des ambitions personnelles, il scellerait un rapprochement radical-PDC, l'amorce et la preuve par l'acte d'un front commun contre l'UDC toujours plus me-

naçante. De surcroît les socialistes cesseraient de détenir le privilège, si privilège il y a, d'avoir deux départements lourds. Les socialistes romands retrouveraient alors les Affaires extérieures, comme au temps de Pierre Graber, Pierre Aubert et René Felber, mais après l'entrée à l'ONU et trop tôt pour réactiver le dossier européen. La formule magique semble immuable, mais elle ne protège pas contre les ripages et les jeux de pouvoirs internes. *ag*

L'irremplaçable Tessin

Plus le résultat d'une votation populaire est serré, plus chacun est porté, dans le camp des vainqueurs, à revendiquer ce petit rien qui a fait la différence du score. Ainsi pour l'échec, à trois mille voix près, de l'initiative UDC sur l'asile. Même si arithmétiquement chaque voix a compté, celles du Tessin, rejoignant la Suisse romande, ont été décisives. Le non du Tessin est d'autant plus remarquable qu'il s'était régulièrement rangé parmi les cantons réticents à l'ouverture européenne et que, géographiquement, sa longue frontière expose au transit des requérants d'asile venant pour une grande part d'Italie.

Comment ne pas rapprocher cette affirmation d'indépendance latine du Tessin avec la manière cavalière dont il a été traité lors de la sélection des candidatures à la succession de Ruth Dreifuss? Que le Parti socialiste n'ait pas retenu comme candidate avalisée Patrizia Pesenti n'est pas, en soi, critiquable; c'est le rôle du groupe parlementaire de faire un choix

politique et de proposer des candidats avec lesquels il est en empathie. En revanche l'exclusion de la candidate tessinoise choque du fait qu'elle n'était pas romande. Cela signifierait-il - si chacun des grands partis, radical, socialiste et PDC, réclamerait son siège romand - que la Suisse romande (au mépris d'une représentation proportionnelle à son importance) aurait revendiqué en permanence trois représentants? La représentation tessinoise ne pourrait alors être assumée que par le «contingent» alémanique, devenant minoritaire.

Une exclusion injustifiée

On aurait souhaité que le choix politique socialiste soit au moins assorti de considérations sur le rôle du Tessin et son apport à l'équilibre confédéral, même si en l'occurrence, la candidature proposée n'était pas prise en compte. L'exclusion ethnique du Tessin sentait l'arrogance romande. Elle est d'autant plus injustifiée que les Tessinois tiennent souvent à sou-

ligner concrètement leur attachement à la latinité. Que ce soit au niveau politique ou administratif, ils participent souvent aux rencontres romandes, quand bien même un aller-retour Bellinzone-Suisse romande signifie un engagement en temps et en fatigue que les Romands ne remarquent que lorsqu'ils font, très rarement, le chemin inverse.

Mais surtout le Tessin, par sa créativité, apporte beaucoup à la Suisse. Sur deux sujets particulièrement sensibles, la politique de l'éducation et la politique sanitaire, il a su innover. Si l'on complète cet apport par le rôle de sa «diaspora» remarquablement trilingue, il est permis de dire que le Tessin et les Italophones jouent un rôle supérieur à leur seule importance numérique. Il serait bon qu'il soit reconnu aussi politiquement.

Ajoutons, et ce n'est pas anecdotique, qu'avec le départ de Ruth Dreifuss et celui, programmé, de Kaspar Villiger, le Tessin perd deux Conseillers fédéraux qui lui étaient personnellement attachés. *ag*

Canton de Vaud

Lausanne capitale vaut bien un métro

Le référendum financier obligatoirement, que nous avons combattu et que la Constituante a eu la sagesse d'abandonner, aura, avant de disparaître, rendu un service au canton en faveur du métro lausannois (M2): celui de consacrer Lausanne capitale du canton. La portée du vote est à la fois concrète - l'œuvre à entreprendre - et symbolique - elle engage l'unité du canton.

Si l'apport du M2 sera précieux, vu la topographie lausannoise, il ne faudrait pas en surestimer les effets. La difficulté de la régulation de la circulation automobile, à Lausanne, comme dans

toute ville construite sur un littoral, est celle de la traversée longitudinale, soit pour Lausanne l'axe est-ouest, l'autoroute de contournement, même à trois pistes, ne résolvant que partiellement ce casse-tête.

Le succès du métro souligne aussi paradoxalement les difficultés politiques du Canton. L'IS-REC (Institut Suisse de Recherches Expérimentales sur le Cancer), installé à Epalinges, fut un temps présenté comme un des biopôles vaudois. Il justifiait par le M2 et le TSOL une liaison rapide entre Dorigny - où se trouvent l'Université et l'École

Polytechnique Fédérale - et Epalinges. Mais il serait destiné à rejoindre l'EPFL, on ne sait ni quand, ni avec quels moyens. Il règne, il est vrai, un certain flou politique.

Le faux-pas du président du Conseil d'Etat Charles-Louis Rochat, liant le M2 à une hausse d'impôts, a obligé le collège à faire des déclarations fortes selon lesquelles le M2 ne serait pas financé par l'impôt. Mais il n'est pas certain que les autres investissements, en plus du M2, n'exigent pas des nouvelles ressources. Le chef des finances, Pascal Broulis, ne l'excluait pas, imaginant

qu'un effort particulier (pour les EMS par exemple) pourrait être assorti d'une demande au peuple de financement pour chaque point d'impôt. Au chapitre de l'assainissement la nouvelle Constitution prévoit ce mécanisme. Il est évident que cette marge de manœuvre est plombée par les déclarations sur le métro. Toute proposition de hausse, quels qu'en soient l'objet et le prétexte, sera considérée comme une trahison de la parole donnée. Le Conseil d'Etat risque de payer cher l'absence avant la votation (c'est promis pour l'an prochain) d'une planification financière. *ag*

La richesse des pauvres

En 2000, selon l'ONU, 175 millions de personnes ne vivaient pas dans leur pays d'origine; soit le 3% de la population mondiale. Dix ans plus tôt, ils étaient 120 millions.

Cependant, l'augmentation du nombre de migrants est seulement apparente. Les bouleversements géopolitiques exceptionnels de la dernière décennie du XX^e siècle ont passablement affecté les statistiques. La fragmentation de l'URSS, notamment, a transformé en étrangers près de 29 millions de citoyens soviétiques dispersés maintenant sur les territoires de quinze nouvelles républiques. En réalité, la proportion de migrants stagnerait plutôt entre 2,3 et 2,4% de la population mondiale depuis les années soixante. Malgré l'écart entre riches et pauvres et les besoins de main d'œuvre des premiers (non qualifiée dans la majorité des cas), et sans parler de la mondialisation, les flux migratoires ne se sont pas transformés en marées.

A l'encontre de certains slo-gans, parfois démagogiques, tenus par les partisans de la fermeture - suivant lesquels il faudrait avant tout soutenir les économies de pays pauvres pour en circonscrire l'émigration - l'aide au développement reste insuffisante. Elle est largement inférieure aux revenus transférés directement par les émigrés. En 1998, l'Unesco avait estimé que les travailleurs expatriés avaient envoyé chez eux, en argent et en

équipement, 150 milliards de dollars: le triple de l'aide publique fournie par les pays de l'OCDE. Ces transferts répondent aux besoins concrets des familles sur place et soutiennent le développement de communautés entières en dehors de la gestion institutionnelle parfois inefficace, voire corrompue, dont souffrent les fonds internationaux.

La circulation des personnes et des revenus

C'est pourquoi, l'ouverture des frontières aux ressortissants des régions pauvres - incluant aussi des autorisations limitées dans le temps, avec des possibilités de formation et des contrats de travail conventionnés - pourrait favoriser la redistribution de la richesse et la maîtrise des flux migratoires. Certes, les raisons d'émigrer sont multiples. Elles sont variables, à la mesure des hommes et des

femmes qui tentent l'aventure. Et il ne faut pas oublier qu'avec le temps on prend racine à la barbe des contrats et des permis. Les étudiants étrangers le savent aussi bien que les sans papiers. Le retour peut devenir insupportable ou impossible. L'envie de rester coûte que coûte l'emporte volontiers. Et le regroupement familial devient une obsession. Mais il faut courir le risque, car faute d'une concertation commune - surtout avec les pays de départ -, les restrictions actuelles ne sont pas dissuasives, elles fomentent

l'illégalité et n'assurent pas le contrôle espéré. Elles ont même tendance à générer une certaine confusion dont profitent passeurs et délinquants qui exploitent, et à quel prix, la misère et le désespoir des migrants. La régularisation de milliers de travailleurs étrangers clandestins est un premier pas indispensable. Celle-ci ne devrait être ni généralisée (comme en Italie où 700 000 personnes se sont déjà annoncées) ni octroyée cas par cas (c'est le choix de la Suisse à l'égard des sans papiers), mais mise en œuvre sur des bases pragmatiques (durée du séjour et contrats de travail ou de formation) à la manière du gouvernement Jospin en France. Elle empêcherait, ou limiterait, ainsi les abus et garantirait des conditions de vie et d'emploi conformes aux conventions syndicales et aux législations en vigueur. Le droit du travail devrait être intégré au niveau international. Globalisé à son tour, au même titre que les marchés, il fixerait des normes universelles en assujettissant toutes les entreprises - locales et transnationales, sans égard pour leurs chiffres d'affaire.

L'accès aux ressources contre la pauvreté

Bref, il s'agit moins de verrouiller, de protéger, les frontières et les échanges en tout genre - de personnes et de marchandises, de savoirs et de technologies - que de les rendre accessibles au plus grand nombre par le biais de règles négociées à l'échelle planétaire. A l'image de l'OMC, mais avec un rayon d'action dépassant les enjeux commerciaux et selon un fonctionnement véritablement démocratique.

Car la pauvreté résulte essentiellement de l'inégalité face aux ressources. Si bien que l'eau, la terre ou les crédits par exemple, ne sont pas répartis de façon équitable. Bien sûr, la géographie ou le climat ont leur part de responsabilité. Mais les variables d'ordre culturel et historique modifient, détournent ou bouleversent la répartition «naturelle» des ressources ainsi que la capacité de produire de la richesse.

Les migrations interviennent alors dans ce réseau complexe où la réciprocité des échanges va de pair avec leur disparité. Et comme elles sont plus efficaces que l'aumône discrétionnaire accordée aux plus démunis - l'émigration européenne aux États-Unis a alimenté largement l'essor économique du vieux continent tout en endiguant l'afflux au bout de quelques générations - il serait plus raisonnable de les canaliser que de les subir en croyant les combattre. En partant du respect des droits de l'homme pour aboutir progressivement à ceux des travailleurs migrants. *md*

Documentation

Massimo Livi Bacci, *Perché nessuno al mondo può fermare l'emigrazione*, La Repubblica, 14 novembre 2002.

Coopération internationale et migrations, Ecrits sur le développement n°4, Direction du développement et de la coopération (DDC), Avril 2001.

John Madeley, *Le commerce de la faim*, Enjeux planète, 2002.

Un atout économique

La rentabilité du nucléaire est au centre de notre deuxième volet consacré à l'énergie atomique. L'auteur défend cette source d'énergie dont les coûts sont bas et stables.

Faire le point sur le nucléaire, c'est aussi tenter de comprendre sa rentabilité sur le marché de l'électricité. Les contradictions abondent.

Aux États-Unis, les exploitants de centrales annoncent des coûts d'exploitation se situant entre 2,5 et 4,5 centimes par kilowatt-heure (kWh). En Suisse, la centrale la plus rentable - Gösgen - produit maintenant à quelque quatre centimes, alors que la moins rentable - Leibstadt - s'approche des cinq centimes. Ces coûts sont alors tout à fait concurrentiels sur le marché suisse et européen, puisque l'électricité hydraulique se situe elle-même dans une fourchette de quatre à huit centimes par kWh. C'est la raison pour laquelle les entreprises électriques ne craignent pas l'impact de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) sur leurs centrales nucléaires. C'est le contraire qui est vrai, car le nucléaire permet de ménager les réserves d'eau et de vendre ensuite plus cher le courant hydraulique de pointe sur le marché libéralisé européen (alors que le kWh hydraulique d'été se vendait à peine deux ou trois centimes il y a quelques années, il a valu jusqu'à onze centimes en été 2001 et 2002!). Chez les Verts suisses alémaniques, partisans de la LME, l'espoir de voir le marché libre étrangler le nucléaire n'était ainsi guère réaliste.

Les différentes politiques d'amortissement expliquent les divergences de vues sur la rentabilité du nucléaire - qu'il s'agisse de

centrales en exploitation ou de nouvelles. Comme les grands barrages, les centrales nucléaires exigent des investissements très lourds que compense en cours d'exploitation le faible coût du «combustible» utilisé. La rentabilité dépendra donc de manière vitale du coût de l'argent (intérêt sur les emprunts obligataires), et de la durée d'amortissement choisie. Les complexes hydroélectriques sont généralement amortis sur une durée de quelque huitante ans. Lors de la mise en service des premières centrales nucléaires, il était prudent de prévoir une durée d'amortissement de vingt à vingt-cinq ans, alors même que la garantie technique des fournisseurs d'équipement s'étendait à quarante ans. Après l'octroi aux États-Unis, en 2001, de plusieurs permis d'exploitation pour une durée de soixante ans par l'Autorité de sécurité nucléaire, on pense qu'un tel âge est aussi vraisemblable - en terme de sécurité et de fiabilité - pour la plupart des centrales en exploitation aux États-Unis, en Europe et en Suisse.

Monopole et amortissement

En ce qui concerne les États-Unis, la question a été tranchée de manière arbitraire dans les années nonante par un amortissement immédiat et complet lors de la libéralisation du marché de l'électricité. Les autorités politiques ont tout simplement autorisé les exploitants à profiter du régime de monopole pour amortir d'un jour

à l'autre - avant la libéralisation du marché de l'électricité - toutes leurs installations nucléaires! C'est ce qui explique l'extrême compétitivité du nucléaire en Amérique: seuls les coûts d'entretien, le coût du combustible et la taxe pour l'évacuation des déchets entrent dans le calcul du prix de production. En Suisse, on retrouve ces mêmes éléments, avec en plus des charges financières résiduelles. Mais pour celles-ci, il semble que la durée d'amortissement ait été rallongée. Elle est proche du niveau des garanties techniques sur les équipements d'origine ou ajoutés par la suite, c'est-à-dire quarante ans. La décision politique du Conseil fédéral en 2000 et du Parlement en 2002 - de laisser les centrales nucléaires fonctionner aussi longtemps que la sécurité est assurée - facilite naturellement une décision financière sur le rallongement de la période d'amortissement.

Des solides assises énergétiques

Quelles conclusions tirer de cette brève analyse de rentabilité du nucléaire? Il faut avant tout distinguer entre centrales en exploitation et centrales à construire, l'environnement politique, économique et financier étant très différent. Les centrales déjà construites et en exploitation sont presque partout très rentables. Elles donnent donc une solide assise énergétique et financière aux entreprises électriques qui les contrôlent, que celles-ci soient en mains

publiques ou privées. Le régime de monopole pré et hors LME ne gêne certes pas, puisque c'est le régime qui a rendu possible le développement du nucléaire en Suisse. Dans ce sens, les centrales nucléaires suisses font partie, depuis trente ans, du «service public», en maintenant, à un niveau stable et bas, le prix de l'électricité dans notre pays (40% de la production suisse). La rentabilité des centrales nucléaires constitue ainsi un atout pour l'économie suisse et pour les PME en particulier. Quant à la rentabilité des nouvelles centrales, l'avenir du nucléaire ne semble guère prometteur, car cette fois-ci il faudra bien amortir normalement ces gros investissements, et ceci dans un marché financier plus volatil et peu favorable aux investissements à long terme. Et le marché de l'électricité sera tôt ou tard inexorablement libéralisé. Que ce soit aux États-Unis, en Suisse ou ailleurs, les entreprises électriques trouveront-elles de l'argent bon marché à emprunter? Leur conseil d'administration autorisera-t-il un gros investissement sur quarante ou soixante ans, alors que les turbines à gaz exigent quatre fois moins de capitaux? Sachant qu'avec monopole ou pas, le client payera toujours le haut prix du combustible-gaz.

La Finlande vient de faire un appel d'offres pour une cinquième centrale; le dossier économique de cette nouvelle installation sera révélateur pour l'avenir du nucléaire en Europe.

Bruno Pellaud

Herbert Lüthy, un homme libre

Dans les années cinquante, deux œuvres ont fait la réputation d'Herbert Lüthy. La première consacrée à la France et aux Français est certainement l'une des réflexions les plus sensibles et les plus intelligentes jamais écrites par un étranger sur ce pays complexe et compliqué. La seconde est une étude pionnière sur la banque protestante en France, de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution. Elle sera suivie notamment par un essai captivant qui prolonge la réflexion de Max Weber sur les rapports entre calvinisme et capitalisme.

Historien, Herbert Lüthy a touché à de nombreux domaines de l'histoire économique et sociale. La diversité est l'une des caractéristiques de son œuvre. Alors que la montée en puissance de l'école des *Annales* en France reste un phénomène mal connu en Allemagne, H. Lüthy participe au renouvellement de la discipline historique dans le monde germanique après la catastrophe de la Seconde guerre mondiale. Les mouvements migratoires, qu'il s'agisse des hommes ou des idées, constituent un de ses thèmes privilégiés de recherche. On trouvera dans ses articles et exposés plus d'une

amorce d'une grande œuvre historique qui restera pour l'essentiel à l'état de projet.

Un intellectuel dissident

H. Lüthy ne peut en effet se dérober à l'appel de l'enseignement, à Bâle où il est né, comme à Zurich où il occupe l'une des deux chaires d'histoire créées à l'École polytechnique fédérale. Cet enseignement libre, voulu par les Pères fondateurs puisque le fédéralisme interdisait de créer une Université fédérale, correspondait à ses dons. Historien, il ne cesse de s'interroger sur le devenir de la société contemporaine. Historien de l'économie, c'est aux idées qu'il accorde la primauté dans ses considérations sur l'histoire universelle. Citoyen, il s'interroge sur son pays - ses particularités comme le fédéralisme ou la neutralité - d'un point de vue résolument universel. Ses interventions dans la vie culturelle et politique des années soixante et septante apportent souvent des perspectives neuves et stimulantes. Ainsi sa proposition, en 1965, de créer deux demi-cantons pour résoudre l'interminable question jurassienne ou ses prises de position en faveur de l'adhésion à l'ONU.

La chose est entendue. Si l'écriture brillante impressionne, ses vues larges et son esprit original n'ont pas toujours été appréciés. La Suisse n'est pas la patrie des intellectuels, ni l'essai un genre largement prisé. Pour l'historien bâlois Georg Kreis, H. Lüthy est le type idéal de l'intellectuel des années cinquante, c'est-à-dire un dissident.

Une édition de ses œuvres est pourtant aujourd'hui en cours de publication. Et la crise des fonds en déshérence a montré les limites étroites des certitudes qui ont longtemps peuplé la conscience helvétique. Une grande voix s'est éteinte qui manque à ce pays désormais en quête d'identité. *jcf*

Références

A l'heure de son clocher: essai sur la France, Paris, Calmann-Lévy, 1955.

La banque protestante en France: de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution, Paris, S.E.V.P.E.N., 1959-1961.

Le passé présent: combats d'idées de Calvin à Rousseau, Monaco, Ed. du Rocher, 1965.

Brèves

Tour de Suisse

Le magazine *Beobachter* a publié une liste des déductions fiscales autorisées pour les dons dans les cantons selon le droit fédéral. En ce qui concerne les contributions aux partis politiques, quinze cantons et demi-cantons autorisent la déduction. Les Valaisans, les Jurassiens et les Jurassiens bernois en profitent aussi. En revanche les Fribourgeois et les Vaudois sont privés de ce droit comme les habitants des cantons d'Appenzell Rhodes inté-

rieures, Bâle Ville, Glaris, Nidwald, Obwald, Schwytz et Uri. La déduction n'est pas prévue non plus pour les impôts fédéraux.

Les petits partis nés dans un grand élan ont rarement une longue vie. Deux cas récents. A Moutier, le mouvement de jeunes *Le Rauraque*, apparu pour les élections communales de 1981, sera dissous à la fin de cette année en raison du désintérêt des jeunes pour la chose pu-

blique. A Zurich, c'est le parti féministe *FraP* (les femmes font de la politique) qui a décidé de se dissoudre après une existence de seize ans. Le parti avait eu une élue au Conseil national en 1991: Christine Goll, actuellement vice-présidente du PSS.

L'administration cantonale vaudoise utilise une échelle des traitements officielle et une autre officieuse. Elles apparaissent dans les annonces des places vacantes de la

Feuille des avis officiels. C'est la présence ou l'absence du 13ème salaire qui fait la différence.

Combien de Zurichois lisant l'annonce du décès à l'âge de 71 ans d'un Imre Nagy ont eu une pensée pour son homonyme, né en 1896, communiste hongrois depuis la Première guerre mondiale, broyé par le régime stalinien après avoir été à deux reprises premier ministre, exécuté probablement en 1958. *cfp*

Seul contre tous

Un orage imminent imprègne l'air de chaleur et d'électricité. Le ventilateur est débranché et douze jurés s'installent lentement dans cette pièce attenante au Tribunal, pour exactement nonante-six minutes. Ils auront à décider de la vie d'un homme.

C'est ainsi le début d'un affrontement intense, aux forces disproportionnées, où chaque minute contient sa part d'émotion, de peur, de rebondissement et de coup de théâtre, pour se conclure avec une menace de mort et un sanglot qui ne s'éteint pas. Il faut

se laisser enfermer dans ce huis clos (à mon avis bien plus dense que celui de Jean-Paul Sartre) dont la règle des unités de temps, de lieu et d'action est le fondement. *Douze hommes en colère*, de Sidney Lumet, nous fait vivre le tempo binaire et incroyablement limité du *guilty* ou *not guilty* (coupable ou non coupable).

Les premières minutes du film profilent les caractères et les motivations des personnages, brossent le tableau : deux témoins affirmant avoir entendu ou vu un jeune homme poignarder son père. Ce jeune homme est arrêté

au retour d'une séance de cinéma et par la suite traduit devant la cour. Si le jury décide qu'un «doute raisonnable» subsiste, il sera libéré; si ce n'est pas le cas, il passera sur la chaise électrique. Douze hommes composent ce jury, l'air est difficilement respirable, la pale du ventilateur est immobile et la décision doit être prise à l'unanimité, telle est la loi de cet Etat.

Un premier vote au scrutin secret révèle onze *guilty* contre un *not guilty* (Henri Fonda); la confrontation démarre avec ce que chacun a dans son affectivité,

ses passions cachées, ses tripes. Et soudain vous, vous êtes dans la pièce, vous, avec votre sensibilité des fêtes de fin d'année, votre envie de remettre les choses en question et le courage renouvelé d'être seul contre tous.

Il y a certains films dont on ne sort pas indemne. C'est pourquoi il faut, en fin de compte, renoncer aux *Enfants du paradis* et aux *Temps modernes* et sélectionner *Douze hommes en colère*. La sanction du temps donne le label aux chefs-d'œuvre. Ce film date de 1957; il n'a pas d'âge.

Eric Braun

Note de lecture

Une terre généreuse

La cuisine et les aliments sont de longue date la proie des historiens. Un livre sur la cuisine vaudoise sous l'ancien régime a été publié sous l'égide du Musée national suisse. On peut sans doute en étendre les conclusions à une bonne partie de la Suisse romande et l'on en déduit que les célèbres pages de Jean-Jacques Rousseau sur le pays de Vaud, si bien géré face à la Savoie misérable, n'étaient pas si fausses. C'est dans l'encyclopédie d'Yverdon publiée entre 1770 et 1780 (adaptation locale de la seule, la vraie, celle de Diderot et D'Alembert) que se trouvent de nombreux renseignements sur les usages locaux en matière de consommation de nourriture.

Les disettes existent bien sûr, mais ce ne sont pas des famines. Lors de celle de 1770-1771, des soupes populaires sont organisées. Le potage qui y est servi

contient du riz, des pommes de terre, de la courge, des carottes, des navets, du pain, du beurre et du sel. Ce n'est pas l'aisance, mais il y a bien pire en France et en Allemagne. En temps ordinaire, dans les hôpitaux qui accueillent les pauvres et pas seulement les malades, le règlement de Vevey prévoit une demi livre de viande quatre jours par semaine, du bouilli le dimanche et un régime maigre les deux autres jours.

Si les pauvres boivent de l'eau, les plus riches consomment de l'eau minérale en bouteille. Le seigneur de Prangins se mit à vendre de l'eau minérale d'une source qu'il possédait au grand scandale du bailli bernois qui réclamait un accès libre pour tous. Le gouvernement bernois donna finalement raison au seigneur. Il faut noter qu'à Genève en 1780, M. Schweppe mit au point un procédé de fabrication d'eau mi-

nérale. Emigré en Angleterre, son nom devint une marque encore célèbre aujourd'hui.

Le vin est une boisson banale. L'hôpital de Lausanne en prévoit un demi-litre par personne et par jour. Il s'agit d'un cépage dit «lausannois» qui sera baptisé plus tard «Chasselas». L'image du pays de Vaud que donne cet ouvrage n'est pas celle d'un pays de cocagne, mais en tous cas celle d'une terre d'abondance en partie grâce à l'action modernisatrice et sociale indiscutable des baillis bernois. Ces Excellences avaient même le bon goût de franciser leurs noms. Il faudrait peut-être mettre à la tête de la Banque cantonale vaudoise un de Watterville, un de Buren ou un de Haller et tout irait mieux!

jd

François de Capitani, *Soupes et citrons*, Editions d'En bas, 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Braun
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Nucléaire:
Bruno Pellaud

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch